

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 29 MARS 2010

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 22 mars 2010 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, le **lundi 29 mars 2010 à 18 H 15** sous la présidence de **Monsieur Michel ALLIOT, Maire de la Ville de Gray.**

Etai^{ent} présents: Mr M.ALLIOT, Maire – Mr Ch.LAURENCOT, Mme L.CHAROLLAIS, Mr M.MODIN, Mmes J.DEBELLEMANIERE, M.BRETON, Mr Y.NICOLET, Mme A.L.FLETY, Mr Ph.SEGUIN, Adjoints – Mrs M.COINDET, S.CHEVALIER, M.KESSAB, Mmes M.MORF, A.NOLY, M.C.PERROTIN, Mr D.BARI, Mmes I.FOUILLOT, C.TONDU, E.MALIVERNAY, D.MILLOT, Mr M.ROUSSELET, Mme C.BERGIER, Mrs B.DESBROSSES, Ch.RICHARD, M.MULLER, H.NAJI.

Etai^{ent} absentes représentées : Mmes M.F.MIALLET et Cl.CHAUVELOT-DUBAN.

Etai^t absente non représentée : Mme E.CUNEY.

Secrétaire de séance : Mme M.MORF.-

⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Maire félicite **Madame Anne-Laure FLETY** pour son élection en tant que conseillère régionale et il espère que cela permettra d'avoir un rapport direct avec la Région.

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/01

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur le Maire présente les excuses **de Mesdames Marie-Françoise MIALLET et Claudy CHAUVELOT-DUBAN**

et donne ensuite lecture des pouvoirs établis par :

- **Madame Marie-Françoise MIALLET**
en faveur de **Madame Jocelyne DEBELLEMANIERE**
- **Madame Claudy CHAUVELOT-DUBAN**
en faveur de **Monsieur Michel MULLER.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/02

SECRETARE DE SEANCE

Sur proposition de **Monsieur le Maire**

- **Madame Monique MORF**

à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/03

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du **1^{er} février 2010.**

Madame Colette BERGIER indique qu'il manque la question posée sur **le stationnement des bus le jour de foire.**

Monsieur le Maire acquiesce et indique qu'en effet cette question avait été posée et que jusqu'à présent aucune solution n'a été trouvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 22 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Claudy CHAUVELOT-DUBAN, Colette BERGIER, Messieurs Bernard DESBROSSES, Christian RICHARD, Michel MULLER, Hicham NAJI)**

- **adopte le compte rendu à l'unanimité.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/04

AFFAIRES FINANCIERES
TAXES LOCALES – VOTE DES TAUX 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer, avant le 31 mars 2010, sur les taux applicables en matière de fiscalité locale.

La notification des bases d'imposition pour 2010, établies par les services fiscaux, fait état des données suivantes :

	Bases d'imposition 2009	Bases d'imposition prévisionnelles 2010	Progression
Taxe d'habitation	5 098 801	5 173 000	1.46 %
Taxe foncier bâti	6 268 400	6 313 000	0.71 %
Taxe foncier non bâti	54 443	55 000	1.02 %

Dans le cadre de la politique générale de la ville depuis 1990, Monsieur le Maire propose le maintien des taux en vigueur, à savoir

- **Pour la taxe d'habitation** un taux de **11,97 %**
- **Pour la taxe foncier bâti** un taux de **22,69 %**
- **Pour la taxe foncier non bâti** un taux de **57,55 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **approuve les taux applicables en matière d'imposition locale pour 2010 tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/05

AFFAIRES FINANCIERES
ACCEPTATION DE RECETTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les recettes provenant du remboursement par :

- **GROUPAMA GRAND EST** des sinistres suivants :

- dégradation grillage du bassin nautique le 28 mai 2009 **2.595,00 €**
- incendie décoration de Noël – rond point Delaunay **3.013,08 €**
- dégradation salle des congrès – des 20 et 21.11.2009 **3.915,06 €**

- **SCI MEGEVAND** - sinistre du 11 novembre 2007 –
pollution du Dregeon, 8, rue Augustin Cournot
pour un montant de **8.272,25 €**
(Le débiteur se propose de régler cette somme en plusieurs mensualités)

Monsieur Christian RICHARD demande quelles étaient les dégradations constatées à la Salle des Congrès.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la porte d'entrée et des sorties de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'accepter ces recettes qui seront imputées à l'article 7788 du budget de l'exercice 2010.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/06

AFFAIRES FINANCIERES
BUDGET OFFICE DE TOURISME
CITES PATRIMOINE DE FRANCHE COMTE – ACCEPTATION DE RECETTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la dissolution de l'association « *CITES PATRIMOINE DE FRANCHE COMTE* » le 14 décembre 2009, il a été décidé une répartition des fonds de l'association au prorata de la participation financière de chaque ville adhérente.

Pour la Ville de Gray le montant s'élève à **4.938,18 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide d'accepter cette recette qui sera imputée à l'article 7788 du budget de l'exercice 2010.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/07

AFFAIRES FINANCIERES
CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2009/2010
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Adjoint délégué à la jeunesse et aux animations extérieures, rappelle à l'assemblée que le contrat éducatif local réalisé en partenariat avec 18 associations culturelles et sportives de l'agglomération, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute Saône et l'Office Municipal des Sports a remporté un vif succès

Ainsi, afin de subventionner les associations participantes à cette opération, en conformité avec le cahier des charges, il propose au Conseil Municipal d'attribuer, les subventions suivantes :

Gray Natation	300.00 €
Val de Gray Handball	700.00 €
Epée Grayloise	250.00 €
Gymnastique Volontaire	250.00 €
Tennis de Table	150.00 €
Canoë Kayak	700.00 €
Aviron	700.00 €
Le Foyer	150.00 €
Théâtre Envie	850.00 €
Amis du Musée et de la Bibliothèque	150.00 €

Ecole de Musique	700.00 €
Val de Gray Marathon	150.00 €
Val de Gray Taekwondo	250.00 €
Espérance Arc Gray	150.00 €
TOTAL	5.450 €

Monsieur Hicham NAJI observe que seulement 14 associations bénéficient de subventions sur 18.

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Adjoint au Maire délégué à la jeunesse et aux animations extérieures, indique que seules les associations ayant des adhérents du CEL sont bénéficiaires de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide de verser aux associations ci-dessus les subventions telles que définies ;**
- **précise que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 du budget de l'exercice 2010.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/08

AFFAIRES FINANCIERES

FACTURATION DE L'INTERVENTION DES AGENTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les agents de la Ville de Gray sont amenés à venir en aide à d'autres collectivités ne disposant pas du matériel et du personnel nécessaires pour intervenir directement.

Dans ce cas, il propose que les heures effectuées soient facturées à la collectivité concernée en prenant en compte la moyenne des salaires bruts + charges patronales des agents des services techniques sur l'année n – 1. Un état sera réalisé par le service des ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **adopte la proposition ci-dessus.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/09

AFFAIRES FINANCIERES

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS

LIGNE VALAY-GRAY – PARTICIPATION AU DEFICIT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Général 70 fait état d'une baisse de fréquentation de la ligne de transports GRAY-VALAY. En effet, sur la base de jours de fonctionnement identiques, 110 voyageurs en moins ont été enregistrés en 2009 par rapport à 2008.

Aussi, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé le maintien de cette ligne sous réserve de l'engagement financier des communes.

Lors de sa séance du 30 mars 2009, le Conseil Municipal avait accepté de verser une participation de **36 €**, correspondant à une évaluation. Le montant définitif de la participation de la Ville de Gray est de **46,74 €**.

Pour ce qui est du déficit 2010, il est évalué à **45 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité,**

d'accepter la participation de la Ville de Gray au déficit de la ligne VALAY-GRAY

- **pour un montant de 46,74 € au titre de l'année 2009 ;**
- **pour un montant de 45,00 € au titre de l'année 2010.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/10

AFFAIRES FINANCIERES
ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE
AIDE ACCORDEE PAR LE CONSEIL GENERAL 70.0

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, communique à l'assemblée les estimations correspondant aux travaux d'entretien de voirie qui seront réalisés en 2010.

Ces travaux permettront par ailleurs de mettre en conformité les accès pour les personnes handicapées.

Ils s'élèvent à **43.683,06 € T.T.C.** et concernent les rues suivantes :

■ Avenue REVON	1.087,16 €
■ CHEMIN NEUF	3.261,49 €
■ Cité Jardins	550,16 €
■ Rond Point ARSENAL	1.650,48 €
■ Rond Point DELAUNAY	2.750,80 €
■ Rond Point des TILLEULS	1.100,32 €
■ Rue de l'Arsenal	1.087,16 €
■ Rue du 8 Mai	550,16 €
■ Rue Legros	550,16 €
■ Rue Rossen	550,16 €
■ Rue Devosge	30.545,00 €

Il indique que le Conseil Général 70 attribue une enveloppe destinée à aider aux financements de cet entretien.

Madame Colette BERGIER souhaite connaître le type de travaux qui seront réalisés avenue Devosge.

Monsieur Philippe SEGUIN indique que l'ensemble de la chaussée, des trottoirs, seront refaits en y intégrant également une piste cyclable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité,**

- **d'approuver ces estimations ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes, de solliciter une aide auprès du Conseil Général 70.**

AFFAIRES CULTURELLES

BRASS BAND SAGONA DES HAUTS DE SAONE– SOLDE DE SUBVENTION 2009

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 25 mai 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer une subvention totale de **1.250 €** au *Brass Band Sagona des Hauts de Saône*, après avis de la commission municipale animation et culture. Cette somme représentait la moitié de l'aide accordée les années précédentes en raison de l'incertitude sur l'avenir de cette association.

Aussi, il avait été prévu le versement du solde si l'association reprenait un fonctionnement normal, ce qui a été le cas à partir du mois de septembre 2009 avec le recrutement d'un nouveau chef en la personne de Monsieur Yves BOILLOT.

Dans ces conditions, **Madame Anne-Laure FLETY propose à l'assemblée de régulariser la subvention annuelle 2009 versée au Brass Band Sagona des Hauts de Saône, en leur versant une somme de 1.250 € qui sera inscrite au Budget Supplémentaire 2010.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus.**

⌘⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES CULTURELLES

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE, LE BRASS BAND SAGONA DES HAUTS DE SAONE et L'HARMONIE DE GRAY

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler les conventions tripartites avec les structures ci-dessous :

- *l'Ecole Départementale de Musique de Haute-Saône*
- *le Brass Band Sagona des Hauts de Saône*,
- *l'Harmonie de Gray.*

Ces conventions précisent la nature du partenariat de chacune d'entre elles avec la Ville de Gray, à savoir **l'encadrement pédagogique, les frais de cotisations des musiciens et le prêt d'équipements municipaux.**

Ces conventions conclues, l'une avec le Brass Band Sagona des Hauts de Saône, l'Ecole Départementale de Musique et la Ville de Gray, l'autre avec l'Harmonie de Gray, l'Ecole Départementale de Musique et la Ville de Gray, font état pour chacune des structures, de leur participation musicale aux cérémonies du souvenir et à d'autres événements, de l'apport de l'Ecole Départementale de Musique en matière d'encadrement et de formation des musiciens, et du soutien de la Ville de Gray.

Elle précise que ces conventions, sont conclues **du 1^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de Gray, lesdites conventions.**

⌘⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES CULTURELLES
CONVENTION ENTRE LA COMPAGNIE THEATRE ENVIE ET LA VILLE DE GRAY
SAISON CULTURELLE 2009/2010

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire délégué à la culture et au patrimoine, a consulté neuf compagnies théâtrales, parmi lesquelles la Compagnie Après Vous, La Compagnie Bacchus, le Théâtre Nihil Nihil, le Théâtre de l'Espoir et la Compagnie Théâtre Envie et ce dans le cadre de la recherche d'un partenariat pour le développement de la pratique théâtrale sur Gray. Les différentes propositions reçues ont permis de sélectionner la Compagnie Théâtre Envie.

Ce partenariat est formalisé par une convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération, qui précise que la Compagnie va pouvoir repartir sur de nouvelles bases tout en continuant à dynamiser des événements locaux, régionaux ou nationaux et à développer des ateliers de pratique théâtrale. L'engagement est pris pour trois ans, soit jusqu'à la saison culturelle 2011/2012, avec un avenant, chaque année, permettant de préciser la participation artistique de la Compagnie.

En contrepartie de ce service, la Ville de Gray apporte une aide financière de **10.000 €**, selon l'échéancier ci-après :

■ mars 2010	5.000 €
■ avril 2010	5.000 €

à prélever à l'article 6232 du budget de l'exercice 2010.

Madame Colette BERGIER observe que le projet avait été présenté il y a longtemps, lors de la « commission animation ».

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire déléguée à la culture et au patrimoine, acquiesce et indique qu'il fallait trouver un partenariat au plus vite. Il s'agit ici de régulariser ce contrat par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Ville de Gray, ladite convention.**

⌘⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES CULTURELLES
TARIF EXPOSITION ESTIVALE « MON CIRQUE – Bernard BUFFET »

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire délégué à la culture et au patrimoine, rappelle au Conseil qu'une exposition temporaire sera programmée **du 19 juin au 26 septembre 2010** sur deux sites : au Musée Baron Martin sous le titre « *Bernard Buffet Mon Cirque* » et à la Chapelle des Carmélites sous la dénomination de « *Parades* ». Il convient de voter les tarifs d'accès à ces deux manifestations ainsi que le prix de vente du catalogue de l'exposition.

Il est proposé de créer les tarifs suivants :

MUSEE BARON MARTIN EXPOSITION ESTIVALE Bernard Buffet MonCirque Tarifs 2010	
ACCES A L'EXPOSITION ET AU MUSEE	
VISITEURS INDIVIDUELS	
- tarif normal	5,00 €
- Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif <i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires des 9 minima sociaux, carte du CCAS de Gray, personnes handicapées, titulaires de la carte CEZAM, retraités à partir de 60 ans, adultes en formation, visiteurs arrivant 1/2 heure avant la fermeture</i>	3,85 €
- Tarif spécifique : sur présentation d'un justificatif <i>Amis du Musée et de la Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans sur présentation d'une carte nominative, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>	2,20 €
- Entrée Gratuite <i>Jeunes de moins de 12 ans, scolaires de Gray, CLSH de Gray, conservateurs du patrimoine, personnel des offices de tourisme et syndicats d'initiative,</i>	Gratuit
<i>Etudiants Beaux Arts, Histoire de l'art, archéologie et Arts Plastiques sur présentation d'une carte nominative, carte Avantages Jeunes, enseignants préparant une visite et accompagnateur de groupe artistes venant s'exercer au Musée</i>	Gratuit
- PASS Musée annuel <i>Accès à toutes les manifestations du Musée sur présentation d'une carte nominative</i>	11,00 €
VISITEURS EN GROUPE	
- Tarif réduit : groupe constitué d'au moins 10 visiteurs (par personne) pour l'exposition Buffet	3,85 €
- Groupes visitant les seules collections permanentes	2,20 €
CATALOGUE	18,00 €
TARIF AVANTAGE – donnant accès à une entrée plein tarif à l'exposition Bernard Buffet et au musée + un catalogue	22,00 €
CAFES PHILOSOPHIQUES (4) avec participation du public	gratuit

CHAPELLE DES CARMELITES EXPOSITION ESTIVALE « Parades » Tarifs 2010	
VISITEURS INDIVIDUELS	
- tarif normal	1,10 € €

La gratuité est accordée le premier dimanche du mois et donne accès uniquement à l'exposition permanente.

Monsieur Christian RICHARD trouve que le prix du catalogue est trop important.

Monsieur le Maire indique que le prêteur a souhaité que les bénéfices du catalogue aillent aux enfants hospitalisés.

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire délégué à la culture et au patrimoine, indique que les catalogues de l'exposition « Arts Premiers d'Afrique » qui étaient vendus 32 €, ont été liquidés.

Monsieur Christiane RICHARD observe que lorsque le Conseil Général bénéficiait de la mise à disposition de la Chapelle des Carmélites, les expositions étaient gratuites.

Madame Anne-Laure FLETY, Adjointe au Maire délégué à la culture et au patrimoine, souligne qu'elle n'est pas favorable à la totale gratuité mais qu'une participation légère, ici 1.10 €, paraît adaptée au vu de la grande qualité de l'exposition et les dépenses importantes engagées par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **adopte les tarifs ci-dessus indiqués.**

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/15

AFFAIRES SPORTIVES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION BUVETTE BASSIN NAUTIQUE

Monsieur Michel MODIN, Adjoint au Maire délégué aux sports, indique à l'assemblée qu'en vue d'offrir un nouveau service au bassin nautique Christian BERGELIN, il est prévu de relancer la buvette.

Dans ce cadre, le local sera réaménagé et mis à disposition de Monsieur Jean-Pierre JEAMME, ancien commerçant, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de **152 €**.

Par ailleurs, il convient de signer une convention indiquant notamment que Monsieur Jean-Pierre JEAMME prend à sa charge l'entretien des locaux, les licences, l'achat des produits et l'assurance de son matériel.

Madame Colette BERGIER demande des précisions sur ce local.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du bâtiment dans lequel était installé auparavant un distributeur automatique de boissons souvent vandalisé. Cette proposition fera l'objet d'un bilan en fin d'année afin de savoir si ce service ne pose aucune nuisance et répond à un besoin des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité décide**

- **d'approuver ladite convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à la signer.**

⌘⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES TOURISTIQUES
CONVENTION BATEAU – GROUPES « LE CADET ROUSSELLE »

Madame Marie BRETON, Adjointe au Maire déléguée au tourisme et au commerce, indique à l'assemblée que toujours dans l'objectif de diversification de l'offre touristique sur la Saône, un contact a été noué avec la Société Vosges Croisières, dont le siège est établi à FONTENOY-LE-CHATEAU (88), représentée par Monsieur Laurent JACQUEL, propriétaire du bateau « LE CADET ROUSSELLE ».

Celui-ci proposerait des promenades en direction des groupes sur deux périodes de l'année, à savoir :

- **du 6 au 20 juin 2010**
- **et du 5 au 19 septembre 2010.**

Afin de concrétiser ce partenariat, il sera nécessaire de signer une convention avec le propriétaire, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Madame Colette BERGIER demande quels seront les tarifs de ces prestations.

Madame Marie BRETON souligne que les tarifs ne sont pas appliqués par la Ville mais par le propriétaire du bateau. Ils seront disponibles à l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité décide**

- **d'approuver la convention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à la signer.**

⌘⌘⌘⌘⌘

TRAVAUX
REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE EDMOND BOUR – site B – MARIE CURIE
Avenant négatif au marché de travaux

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, fait part à l'assemblée que les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Edmond Bour – site B – Marie Curie sont maintenant terminés depuis septembre 2008.

Certains travaux de métallerie initialement prévus au marché n'ont pas ou seulement en partie été réalisés : garde-corps intérieurs – main courante et grilles diverses.

Toutefois, dans un souci de transparence et d'éventuelle recherche ultérieure, il est nécessaire de les voir apparaître dans le marché.

Afin de modifier le marché en conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes à signer l'avenant correspondant :

LOT 13 –Métallerie
Entreprise MARAFFI

- Travaux en diminution : garde-corps intérieurs avec lisses et panneaux de remplissage par tôle d'acier perforée - - mains courantes en acier – grilles diverses - Montant total : 5.077,20 € HT

Montant marché initial	50.641,20 €
Avenant 1	<u>5.077,20 €</u>
Montant total HT	45.564,00 €
Montant total TTC	54.494,54 €
Évolution du marché - 9 %	

Monsieur le Maire souligne que le chantier d'EDMOND BOUR n'a aucun retard et que l'école sera prête pour la rentrée. Il en profite pour remercier Monsieur Jean-Pierre GENEVOIS et les services techniques pour le suivi assidu de ce projet.

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, précise que lors de la diffusion d'un article dans la presse, il était indiqué l'installation d'un ascenseur à l'école EDMOND BOUR. Ce n'est pas tout à fait le cas, pour la rentrée 2010, seule la cage sera mise en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **approuve la proposition ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjointes, à signer l'avenant correspondant.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/18

AFFAIRES TECHNIQUES

AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DALKIA

Monsieur Philippe SEGUIN, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que la caserne de Gendarmerie a été reprise par la Société S.N.I par bail emphytéotique signé le 17 septembre 2009.

La gestion de l'installation de chauffage de ce bâtiment est assurée par la Société DALKIA dans le cadre d'un marché global.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant à ce marché afin de supprimer la gestion de cette installation.

Cet avenant qui a pris effet le **1 août 2009** se traduira par une moins value de **131.00 €** HT/AN (valeur du contrat de base). Ce montant sera actualisé suivant les coefficients en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**

- **d'approuver la proposition ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Maire, ou à défaut un des ses Adjointes, à signer l'avenant correspondant.**

⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/19

AFFAIRES DIVERSES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DICRIM (Document d'Information Communal sur les risques majeurs)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le décret n° 2005-116 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde est pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile.

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas « d'événement de sécurité civile » le plan communal de sauvegarde et DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ont été élaborés et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Madame Colette BERGIER demande s'il sera distribué aux établissements scolaires et aux autres partenaires. Les conseillers pourront-ils avoir d'autres exemplaires ?.

Il lui est répondu par l'affirmative. Il sera envoyé aux établissements scolaires, aux maisons de retraite et aux professionnels.

techniques. **Monsieur Michel MULLER** souligne la qualité du travail réalisé par les services

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **adopte à l'unanimité,**

- **d'une part, le plan communal de sauvegarde ;**
- **d'autre part, le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

tels que proposés au vote.

⌘⌘⌘⌘⌘

N° CM/2010/03/20

AFFAIRES DIVERSES

MARCHES PUBLICS – PROCEDURE ADAPTEE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA VILLE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil d'Etat a annulé les dispositions du 19 décembre 2008 relevant de **4.000 € à 20.000 €** le seuil en deça duquel un marché public peut être passé sans publicité, ni concurrence.

Cette annulation prendra effet **à compter du 1^{er} mai 2010.**

Il convient par conséquent de modifier le règlement intérieur de procédure adaptée de la Ville de Gray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **adopte la proposition ci-dessus.**

PROCEDURE ADAPTEE

REGLEMENT INTERIEUR

AFFAIRES DIVERSES
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY
EXTENSION ET ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT BROING CORNEUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 21 janvier 2010, le Conseil de la Communauté de Communes Val de Gray a donné un avis favorable à la demande d'adhésion à ladite Communauté de Communes par la commune de *Saint Broing-Corneux*.

En application de l'article L.5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des communes de l'établissement public de coopération intercommunale de se prononcer sur l'admission des nouvelles communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **accepte la demande d'adhésion de la Commune de Saint BROING-CORNEUX à la Communauté de Communes Val de Gray.**

⌘⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES DIVERSES
ASSOCIATION « AMICALE DES TRAVAILLEURS ET COMMERÇANTS MAROCAINS DE GRAY »
VENTE DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juin 2009, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à la vente à l'euro symbolique de l'immeuble sis rue de Bourgogne à Gray figurant au cadastre, *section AW n° 422* à l'« *Amicale des Travailleurs et Commerçants Marocains de Gray* ».

Monsieur Abdeslam HASSANI, président actuel de cette association a demandé l'autorisation à la collectivité de construire un hall d'entrée à ce bâtiment. Cependant, le terrain attenant cadastré *section AW n° 425* où serait construit cet agrandissement appartient encore à la Ville de Gray.

Dans ces conditions et afin de permettre à l'« *Amicale des Travailleurs et Commerçants Marocains de Gray* » de pouvoir bénéficier de cet espace, Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle de servitude à l'euro symbolique.

Néanmoins, afin d'éviter qu'en cas de changement de Président ou de bureau de cette association, d'autres constructions puissent voir le jour, l'acte prévoirait une clause de non aedificandi par laquelle aucune construction ne pourrait être édifée sans l'accord préalable de la mairie de Gray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité**,

- **d'approuver la vente à l'euro symbolique du terrain sis rue de Bourgogne à Gray, cadastré section AW 425 à l'« Amicale des Travailleurs et Commerçants Marocains de Gray » ;**
- **de permettre l'écriture d'une clause restrictive de non aedificandi ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;**
- **de désigner Maître Patrick ROUSSE, notaire à Gray, pour établir l'acte correspondant à cette vente.**

⌘⌘⌘⌘⌘

AFFAIRES DIVERSES
AERODROME SAINT ADRIEN
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE BALISAGE AERIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'investissement de balisage aérien par l'entreprise *SA GRAYLOISE DE TRAVAUX* sur l'aérodrome Saint Adrien, pour un montant de **7.098,95 € T.T.C.**

L'AERO CLUB prendra en charge une partie des travaux pour un montant de **6.000 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité d'accepter**

- **d'une part, la réalisation de ce projet ;**
- **d'autre part, le remboursement du montant des travaux de l'AERO CLUB, soit un montant de 6.000 €.**

⌘⌘⌘⌘⌘

QUESTIONS DIVERSES

BATIMENTS RUE VICTOR HUGO

Madame Colette BERGIER souhaite obtenir des précisions sur l'état du bâtiment situé, rue Victor Hugo/rue du Marché.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à un privé qui est actuellement en procès avec le constructeur.

Suite à un arrêté de péril pris par la Ville, les experts ont préconisé un étayage qui permet de consolider le bâtiment. Une seconde expertise a été demandée, celle-ci fait état d'une solution de démolition adaptée et moins onéreuse. Un courrier recommandé a été transmis au propriétaire qui, à priori, devrait faire le nécessaire.

⌘⌘

RENTREE SCOLAIRE

Madame Colette BERGIER se soucie de l'avenir des classes des écoles grayloises à la rentrée scolaire 2010.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré l'Inspectrice d'Académie le 17 mars accompagné de *Madame Laurence CHAROLLAIS*, *Madame Martine LOSQ* et de parents d'élèves, et que suite aux nouveaux éléments communiqués, les chefs d'établissement ont obtenu deux maintiens avec comptage à la rentrée à *Moïse Lévy* et *Edmond Bour*.

Par ailleurs, selon les dernières informations reçues ce jour même, 7 élèves supplémentaires sont inscrits à Edmond Bour et 3 élèves à Moïse Lévy. Ces estimations encourageantes laissent présager le maintien des classes dans les deux écoles.

Madame Laurence CHAROLLAIS, rappelle que *l'école Maternelle Mavia*, quant à elle, ne pourra être sauvée au vu des chiffres très en deçà des statistiques de l'Inspection.

